

---

*Temps où l'Eglise ne permet pas la célébration des mariages.*

L'Eglise défend la célébration des mariages depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, inclusivement ; et depuis le mercredi des Cendres, jusqu'au dimanche de *Quasimodo*, aussi inclusivement. Mais la célébration en est permise dans les autres temps de l'année.

---

*Manière de baptiser un enfant qui est en danger de mort.*

Il faut que celui qui baptise, verse de l'eau naturelle ou ordinaire, sur la tête de l'enfant, en disant lui-même, en même temps, ces paroles : "*Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*"

---

*Manière de faire le signe de la croix.*

On fait le signe de la croix, en portant la main droite au front ; de là au bas de la poitrine, puis à l'épaule gauche ; ensuite à l'épaule droite.

On dit *Au nom du Père*, en touchant le front ; *et du Fils*, au bas de la poitrine ; *et du Saint*, à l'épaule gauche ; enfin *Esprit*, à l'épaule droite ; et l'on ajoute *Ainsi soit-il*.